



**Fiche de données de sécurité****GRENZEN VERSCHIEBEN**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Poudre électrolyte**

Date d'impression: 06.10.2014

Page 2 de 8

enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
231-665-7	hydrogénosulfate de sodium	25 - < 50 %
7681-38-1	Xi - Irritant R41	
016-046-00-X	Eye Dam. 1; H318	
201-069-1	Acide citrique	25 - < 50 %
77-92-9	Xi - Irritant R36	
	Eye Irrit. 2; H319	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux**

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être

## Fiche de données de sécurité

GRENZEN VERSCHIEBEN

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Poudre électrolyte

Date d'impression: 06.10.2014

Page 3 de 8

collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

###### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

###### Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Électrolyte-Poudre

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.2. Contrôles de l'exposition



###### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

###### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Fiche de données de sécurité****GRENZEN VERSCHIEBEN**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Poudre électrolyte**

Date d'impression: 06.10.2014

Page 4 de 8

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée : lunettes à coques.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C):	2,2
----------------------	-----

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable

**Inflammabilité**

solide:	non déterminé
gaz:	non applicable

**Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	Le produit n'est pas: S'enflamme spontanément.
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,32 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	1000 g/L

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé

**Fiche de données de sécurité****GRENZEN VERSCHIEBEN**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Poudre électrolyte**

Date d'impression: 06.10.2014

Page 5 de 8

Taux d'évaporation:

non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide:

100 %

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune/aucun

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
7681-38-1	hydrogénosulfate de sodium				
	par voie orale	DL50	2140 mg/kg	Rat	IUCLID
77-92-9	Acide citrique				
	par voie orale	DL50	5400 mg/kg	Souris	IUCLID
	dermique	DL50	> 2000 mg/kg	Rat	IUCLID

**Irritation et corrosivité**

Provoque des lésions oculaires graves.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérrogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Fiche de données de sécurité**
**GRENZEN VERSCHIEBEN**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Poudre électrolyte**

Date d'impression: 06.10.2014

Page 6 de 8

**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance		Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
7681-38-1	hydrogénosulfate de sodium						
	Toxicité aquatique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	7960 mg/l	96 h	Tête de boule	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	4736 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	EPA 600/R-94/024	
77-92-9	Acide citrique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	440 mg/l	96 h	Leuciscus idus melanotus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1535 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance		Méthode	Valeur	d	Source
			Évaluation			
77-92-9	Acide citrique					
	OECD 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B			100 %	19	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
77-92-9	Acide citrique	-0,12

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
7681-38-1	hydrogénosulfate de sodium	0,5		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**Fiche de données de sécurité**

GRENZEN VERSCHIEBEN

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Poudre électrolyte**

Date d'impression: 06.10.2014

Page 7 de 8

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.  
Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

36 Irritant pour les yeux.  
41 Risque de lésions oculaires graves.

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Fiche de données de sécurité****GRENZEN VERSCHIEBEN**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Poudre électrolyte**

Date d'impression: 06.10.2014

Page 8 de 8

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*